

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 21 avril 2010, à 10 h 15, à la salle V-6215
du pavillon Sainte-Catherine de l'UQAM**

Présences : Robert V. Anderson
Philippe Barbaud
Denis Bertrand
Louise Dupuy-Walker
Monique Lemieux
Roch Meynard
Yvon Pépin

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Affaires en découlant
4. États financiers
5. Achat de la version 11 du logiciel FileMaker Pro
6. Article sur le Fonds APR-UQAM de la Fondation de l'UQAM
7. Résolutions pour l'inscription à AccèsD Desjardins
8. Projet de résolution de modification de l'article 5 du Protocole
9. Prochain Bulletin
10. Préparation de l'Assemblée générale du mardi 18 mai 2010
11. 20^e anniversaire de l'APR-UQAM
12. Varia : Règlements généraux

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour soumis par le président, puis additionné du point 4 sur les états financiers et du point 7 sur l'inscription à AccèsD est proposé par Roch Meynard, appuyé par Philippe Barbaud.
Adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2010, proposé par Monique Lemieux et appuyé par Robert V. Anderson, est adopté à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

- Le président Philippe Barbaud a relancé le Vice-recteur aux ressources humaines Pierre-Paul Lavoie au sujet de l'utilisation du titre de professeur honoraire. Ce dernier n'a ni répondu ni accusé réception.

- Robert Anderson dépose les DVD de toutes les photos et vidéos des activités antérieures de l'APR. Une copie sera déposée aux Archives de l'UQAM dès qu'une entente sera conclue avec eux sur l'ouverture du Fonds APR-UQAM. Une deuxième copie sera conservée au secrétariat de l'APR. Les membres du conseil d'administration reçoivent aussi une copie personnelle.

4. États financiers

Le trésorier de l'APR, Roch Meynard, dépose les états financiers en date du 20 avril 2010. Selon ceux-ci, il y aurait un léger surplus pour 2009-2010 de 450\$. Les avoirs nets de l'APR se monteraient à 7 683 \$.

Les membres du conseil en profitent pour féliciter et remercier Roch Meynard pour la tenue exemplaire des états financiers de l'APR.

5. Achat de la version 11 du logiciel FileMaker Pro

Attendu l'obsolescence du logiciel utilisé par Roch Meynard pour le fichier de l'APR-UQAM (FileMaker Pro, version 7),

Il est proposé par Philippe Barbaud, appuyé par Denis Bertrand, d'autoriser l'achat de la dernière version du logiciel FileMaker Pro, version 11.

Adopté à l'unanimité.

6. Article sur le Fonds APR-UQAM de la Fondation de l'UQAM

En complément de la préparation d'un article pour le bulletin sur le Fonds APR-UQAM de la Fondation de l'UQAM (à paraître en mai 2010), Roch Meynard, prenant note d'un surplus accumulé d'environ 15 000 \$, propose qu'on modifie le nombre de bourses accordées annuellement, qu'on prépare une campagne de sollicitation auprès des membres, et qu'on envisage l'octroi de 4 ou 5 bourses pour l'année 2010, afin de souligner le 20e anniversaire de l'APR-UQAM. Les membres du conseil d'administration s'entendent pour proposer à l'assemblée générale des modifications quant à l'attribution du nombre de bourses aux étudiants et une augmentation de la valeur de celles-ci. Trois bourses annuelles de 2 000 \$ seront donc offertes, et on offrira en 2010 cinq bourses de 2 000 \$.

La Fondation de l'UQAM sera informée de ces nouvelles dispositions.

7. Inscription au service AccèsD Affaires

Le trésorier Roch Meynard nous propose une inscription à AccèsD Affaires, un service des Caisses Desjardins qui réduirait légèrement nos frais de banque mensuels et qui nous permettrait de préparer simplement nos relevés mensuels. L'inscription exige l'adoption de deux résolutions par le conseil d'administration.

Il est résolu

- que l'Association adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins de la Culture ;
- que la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus ;
- que le trésorier Roch Meynard soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs à cette fin ;
- que le trésorier Roch Meynard soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Association, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin ;
- que la personne mentionnée ci-dessus soit autorisée, au nom de l'Association, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

Proposée par Philippe Barbaud, appuyé par Yvon Pépin. Adoptée à l'unanimité.

Il est résolu

- que le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse Desjardins de la Culture soient intégrés au service AccèsD Affaires de l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM ;
- que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus ;
- que le trésorier Roch Meynard soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;
- que l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au folio au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant

toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio et le compte sont détenus ;

- que le trésorier Roch Meynard soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Association, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

Proposée par Philippe Barbaud, appuyé par Yvon Pépin. Adoptée à l'unanimité.

8. Projet de résolution de modification de l'article 5 du Protocole

Le président Philippe Barbaud dépose un projet de résolution pour l'assemblée générale visant à modifier le Protocole en y soustrayant à l'article 5 le paragraphe relié à l'utilisation du titre de *professeur honoraire*. Par la suite, des modalités d'utilisation de ce titre par les professeurs retraités feraient l'objet d'une entente avec l'UQAM.

Le président rappelle l'article qu'il avait déjà écrit dans le bulletin n° 37 (mars 2007), qui rappelait que l'utilisation du titre de *professeur honoraire* était plutôt bien encadrée autant dans les universités européennes que canadiennes.

Les membres du conseil s'accordent pour dire que même si peu de professeurs retraités de l'UQAM utilisent ce titre, il faut quand même que celui-ci soit bien encadré et clairement défini. Par contre, on convient qu'il serait maladroit de biffer ce paragraphe de l'article 5 du Protocole sans offrir un choix légitime.

On s'entend pour plutôt mettre cette question en discussion à la prochaine assemblée générale du 18 mai afin de connaître le pouls des membres et ainsi d'orienter les actions futures du conseil d'administration de l'APR.

9. Prochain Bulletin

Monique Lemieux annonce que le prochain Bulletin sera bien rempli, avec des articles intéressants en plus des rapports des officiers de l'APR. Par contre, on n'a pas trouvé encore de remplaçant à la direction du Bulletin à la suite du départ de Monique Lemieux. Quelques noms sont suggérés.

10. Préparation de l'assemblée générale du mardi 18 mai 2010

Les membres du conseil se penchent sur la constitution de l'ordre du jour pour l'assemblée générale. On sondera les membres présents sur leurs préférences quant aux activités sociales pour l'année qui vient. Roch Meynard soumettra au président un projet d'ordre du jour.

On suggère au secrétaire de voir avec les Saltimbanques (traiteur de l'UQAM) pour une proposition de buffet après l'assemblée générale.

11. 2010 : 20^e anniversaire de l'APR-UQAM

Une discussion s'engage autour d'un projet mobilisateur pour fêter les 20 ans de l'APR-UQAM. La suite des discussions est remise à septembre.

13. Varia

Des modifications ont été apportées récemment aux Règlements #1 et #2 de l'UQAM. Louise Dupuy-Walker souligne qu'on ne mentionne à nulle part dans les règlements généraux de l'UQAM la présence ou le rôle des professeurs retraités (<http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>). Dès que l'on a quitté l'UQAM, nous n'avons plus aucun lien officiel avec notre *alma mater* même si l'on y a consacré 35 ou 40 ans de services à sa naissance, son développement et sa renommée. À date, le seul lien qui relie l'APR-UQAM à l'Université est le Protocole d'entente conclu avec l'UQAM et révisé le 22 février 2006 (<http://www.unites.uqam.ca/apr/membr/protocole/protoc00.html>). Il nous semble que l'Université devrait à tout le moins offrir à ses professeurs retraités une reconnaissance officielle et un accès à quelques services universitaires pour ceux qui désirent continuer d'évoluer dans le monde universitaire à l'instar des diplômés de l'UQAM (Règlement #20). La discussion sur ce sujet est à poursuivre.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 12h.